

## POINT 4 À L'ORDRE DU JOUR

# RAPPORT BUDGET 2024

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Principes de comptabilité du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Explications</b>	<b>3</b>
<b>2.1</b>	<b>Généralités</b>	<b>3</b>
<b>2.2</b>	<b>Ressources humaines au secrétariat général, aux services spécialisés et aux missions</b>	<b>4</b>
<b>2.3</b>	<b>Frais de personnel des postes pastoraux avec Missio canonica financés par le canton</b>	<b>5</b>
<b>2.4</b>	<b>Remboursements de charges salariales figurant dans le budget 2024</b>	<b>5</b>
<b>2.5</b>	<b>Direction de l'administration</b>	<b>6</b>
<b>2.6</b>	<b>Centre de compétences « Communication et médias numériques »</b>	<b>6</b>
<b>2.7</b>	<b>Centre Pastoral du Jura</b>	<b>6</b>
<b>2.8</b>	<b>Explications concernant le compte de résultat</b>	<b>7</b>
2.8.1	Charges de personnel .....	7
2.8.2	Charges de matériel et autres charges opérationnelles .....	8
2.8.3	Tâches et programmes des services spécialisés .....	8
2.8.4	Dépenses diverses .....	8
2.8.5	Contributions redistribuées .....	8
2.8.6	Recettes .....	9
2.8.7	Charges et recettes financières .....	9
<b>2.9</b>	<b>Comparaison avec le plan financier 2024</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Résultat</b>	<b>11</b>
<b>3.1</b>	<b>Aperçu du résultat ECR</b>	<b>11</b>
	Compte de pertes et profits .....	11
<b>4</b>	<b>Compte de pertes et profits</b>	<b>12</b>
	Aperçu de l'attribution par catégorie du compte de pertes et profits	12
	<b>Proposition du Conseil de l'Église nationale</b>	<b>12</b>
	<b>Annexe 1 – Situation du personnel</b>	<b>13</b>

# 1 Principes de comptabilité du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Le budget 2024 a été établi conformément aux dispositions de la loi suisse notamment les articles relatifs à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962), en tenant compte du plan comptable MCH2.

## 2 Explications

### 2.1 Généralités

Le budget 2024 se fonde sur les comptes 2022, le budget 2023, ainsi que l'état des comptes 2023 au milieu de l'exercice.

Les directives concernant le budget 2024 données aux services spécialisés et aux missions ont été formulées comme les années précédentes :

- aucune augmentation générale n'est prévue, sauf pour les salaires ;
- les augmentations de certains postes du budget jugées nécessaires par les services spécialisés ou les missions doivent être motivées.

Le budget a augmenté en raison de la création du domaine spécialisé « Communication + médias numériques » décidée par le Parlement ainsi que de l'extension du service spécialisé « Domaines pastoraux » à la tâche de l'aumônerie pour les personnes avec un handicap, également décidée par le Parlement.

Les recettes provenant des contributions des paroisses enregistrent en 2024 une augmentation de 443 326 francs ou 8,32 % par rapport à 2023 et se situent au-dessus du niveau élevé de 2022.

Le budget 2024 se fonde sur des recettes de 19 291 400 francs et des dépenses de 19 807 730 francs. Le budget 2023 affiche un résultat négatif avec un **excédent de charges de 516'330 francs** (budget 2023 : excédent de recettes de 133 220 francs). Les facteurs suivants contribuent à ce résultat :

En principe, il règne une grande discipline budgétaire dans les services spécialisés et les missions de l'Église nationale et il existe une grande stabilité. Les dépenses supplémentaires pour certains postes ont été largement compensées par des dépenses moindres dans d'autres.

En raison de la création de nouveaux domaines spécialisés et de la prise en charge de tâches supplémentaires par l'Église nationale (communication, aumônerie pour les personnes avec un handicap, etc.), les frais de personnel ont déjà considérablement augmenté en 2023.

Selon notre Règlement sur la perception des contributions, les contributions des paroisses sont plus élevées qu'en 2023 ; néanmoins, toutes les nouvelles tâches supplémentaires ne peuvent pas être couvertes par l'augmentation des recettes.

Les postes d'agents pastoraux constituent toutefois la différence la plus importante :

- En septembre 2023, 73.5 des 75 postes étaient occupés. Cela signifie que des postes d'agents pastoraux jusqu'ici vacants ont pu être occupés. De plus, après la suppression de la limite d'âge par le Parlement, plusieurs personnes employées jusqu'ici par les paroisses ont rejoint l'Église nationale. Par ailleurs, l'Église nationale devra à l'avenir financer des remplaçants âgés de plus de 70 ans. De ce fait, les gains de rotation liés aux postes vacants, très importants ces dernières années, diminueront fortement.

- Les mesures salariales prises ces dernières années se répercutent sur le budget au niveau des frais de personnel. Depuis la reprise des postes par le canton, le conseil était conscient que les mesures salariales 2021-2025 pour les agents pastoraux devaient être compensées par des gains de rotation, étant donné que la contribution du canton pour les années 2020 à 2025 reste inchangée. Le budget 2024 confirme le plan financier 2020-2025 de 2019, qui a prévu des excédents de recettes pour les années 2020-2022, des excédents de charges pour les années 2023-2025.
- Pour 2024, des mesures salariales de 2 % sont intégrés au budget. Par rapport aux années précédentes, nous partons du principe qu'en raison de la diminution du nombre de postes vacants, les agents pastoraux ne disposeront plus que de petits montants pour couvrir les coûts supplémentaires liés aux mesures salariales.

## 2.2 Ressources humaines au secrétariat général, aux services spécialisés et aux missions

Après de longues années de grande constance en matière de personnel, plusieurs changements ont eu lieu ces derniers mois au sein du Secrétariat général ainsi qu'auprès des services spécialisés et des missions. La plupart de ces changements sont dus à des départs à la retraite.

Heureusement, les postes ont pu être repourvus par des personnes généralement plus jeunes. Cela a permis d'améliorer la formation des équipes diversifiées au sein du Secrétariat général et des services spécialisés ou des missions. De plus, malgré une augmentation des taux d'occupation, les changements ont à peine eu un effet sur la masse salariale.

En outre, le domaine « Services + Communication » du Secrétariat général, qui était jusqu'à présent dirigé par la secrétaire générale, a sa propre direction depuis le mois d'août 2023. Cette décision a été prise après le départ de Salome Strobel afin de garantir l'accomplissement des tâches liées à l'activité des autorités et de décharger la secrétaire générale, qui se consacre également à de nombreuses tâches d'ordre supérieur. Le Conseil de l'Église nationale a par ailleurs approuvé déjà en octobre 2022 la création d'un poste de travail supplémentaire dans le domaine « Services + communication », avec un taux d'occupation maximal de 60 %. Ce poste a pu être pourvu à 50 % en début d'année 2023.

La création d'un poste de direction pour le secteur « Services + Communication » était déjà prévue pour 2020, mais ce poste n'avait pas été jugé absolument nécessaire à l'époque. En 2022, nous avons toutefois dû constater que la charge de travail du Secrétariat général avait fortement changé et considérablement augmenté.

Sur la base de l'organisation et des tâches fixées dans la Constitution de l'Église, les coûts de la direction de l'administration (secrétaire générale) seront présentés séparément dans un centre de coûts distinct à partir de 2024.

Les charges de personnel pour les agents pastoraux dans les paroisses et les postes à disposition de l'Église nationale ainsi que les contributions du canton pour les coûts des 75 postes pastoraux à plein temps ont été attribués aux centres de coûts respectifs dans le budget 2024, c'est-à-dire que les charges et les produits ont été budgétisés dans le centre de coûts correspondant. Le budget a été établi sur la base de l'état effectif des coûts salariaux du mois d'août 2023.

Désormais, les frais de personnel refacturés aux paroisses (agents pastoraux avec *missio canonica* dans les effectifs des paroisses) sont budgétés et présentés séparément sous le compte 3010.01. Les salaires des agents pastoraux des paroisses (compte 3010) comprennent tous les salaires des agents pastoraux avec *missio canonica*, qui sont gérés par l'Église nationale.

## 2.3 Frais de personnel des postes pastoraux avec *Missio canonica* financés par le canton

Depuis le transfert des postes pastoraux anciennement cantonaux sous la responsabilité des Églises nationales au 1.1.2020 (nouvelle loi sur les Églises nationales) et pendant une phase transitoire de 2020 à 2025, l'Église nationale reçoit une contribution de 12 361 362 de francs pour le personnel et à titre d'indemnisation de prestations d'utilité publique (état du calcul de la contribution cantonale : frais de personnel des agents pastoraux catholiques pris en charge par le canton de Berne au 31 janvier 2019).

Le canton ne rembourse pas les éventuelles mesures ou augmentations de salaire ni les frais supplémentaires pour l'administration du personnel et les assurances sociales (en particulier l'assurance indemnités journalières et l'assurance accidents). Ces coûts doivent être financés par les gains de recettes résultant des vacances lorsque des postes pastoraux ne sont pas occupés ou alors réoccupés.

Sur les 75 postes financés par le canton, 71 sont destinés à la pastorale dans les paroisses et 4 sont au niveau de l'Église nationale (gestion de la mission de langue portugaise, responsable de la mission croate, responsable du Centre de pédagogie catéchétique, responsable régional du Vicariat épiscopal Ste Vère).

Pour la première fois depuis la reprise des agents pastoraux du canton en janvier 2020 (et aussi pour la première fois depuis de nombreuses années encore sous la responsabilité du canton), les postes pastoraux du canton de Berne sont presque tous occupés, inclus remplaçants. Cela a des conséquences concrètes sur le budget 2024, qui passe au rouge, car les coûts supplémentaires comme l'administration du personnel, etc. et les augmentations de salaire ne pourront plus être entièrement financés par la contribution cantonale. Le plan financier 2020 se concrétise donc de la manière suivante : il prévoyait pour les trois premières années des recettes supplémentaires grâce à des « gains de rotation », mais, des déficits dès 2023 et jusqu'en 2025. Ces derniers devraient être couverts par les recettes supplémentaires des années 2020 à 2022. La situation actuelle n'est pas critique, car des montants importants ont pu être transférés dans le capital propre au cours des dernières années. Ceux-ci peuvent maintenant être utilisés pour couvrir les dépenses supplémentaires prévues en 2024 et en 2025, à voire en 2023.

Il n'est toutefois pas encore possible de dire aujourd'hui si le « plein emploi » des postes pastoraux se maintiendra à long terme.

## 2.4 Remboursements de charges salariales figurant dans le budget 2024

Le compte 3011 « Salaires Services spécialisés et missions » comprend entre autres les coûts salariaux des personnes employées par l'Église nationale de Berne, mais qui effectuent des tâches financées conjointement avec d'autres Églises nationales. Ces coûts salariaux (y compris les cotisations aux assurances sociales) sont facturés à l'Église nationale en charge du thème respectif et remboursés intégralement par celle-ci, qui figurera en conséquence dans les recettes. Ainsi, les charges salariales directes n'ont pas d'incidence sur le budget ou les comptes.

Dans le budget 2024, cela concerne les frais de personnel pour 85 % ETP pour l'aumônerie pour réfugiés, qui seront occupés par des aumôniers catholiques au Centre fédéral de procédure Ziegler (35 %), au Centre fédéral de départ à Kappelen près de Lyss (50 %) et dans les centres cantonaux d'aide au retour (30 %).

L'Église réformée Berne-Jura-Soleure tient la comptabilité générale de l'aumônerie pour réfugiés et rembourse les coûts salariaux (compte 4304). À la fin de l'année, 22,3 % des coûts totaux de l'aumônerie pour réfugiés seront facturés à l'ECR selon la clé de répartition de la CIC.

Les coûts salariaux de la responsable régionale du vicariat épiscopal, Edith Rey Kühntopf, qui est employée dans un poste pastoral, du secrétaire du vicariat épiscopal ainsi que du personnel de la conciergerie sont

facturés de la même manière. L'administration du Synode de Soleure tient la comptabilité générale du Vicariat épiscopal Ste Vèrene et rembourse les frais de personnel (compte 4305).

Enfin, les compensations/jetons de présence de la Conférence centrale catholique romaine pour la collaboration de la secrétaire générale dans ses commissions, de l'Institut suisse de sociologie pastorale pour la collaboration du responsable du service spécialisé « Domaines pastoraux » dans la commission d'assurance qualité ainsi que les indemnités pour engagements du personnel du Centre catéchétique dans les cours des autres églises nationales sont également comptabilisées comme recettes (comptes 4310.2 – 4310.5).

## 2.5 Direction de l'administration

Sur la base de l'organisation définie dans la Constitution ecclésiastique et de ses tâches, les coûts de la direction de l'administration seront présentés séparément comme un centre de coûts distinct à partir de 2024.

La direction de l'administration incombe au ou à la secrétaire général-e. Il/elle est responsable de la gestion des affaires de l'Église nationale et représente celle-ci vis-à-vis des tiers dans le cadre de ses compétences. Il/elle dirige l'administration dans le cadre des directives du Conseil et assure le suivi des affaires du Conseil. Il/elle est également responsable du reporting vis-à-vis du canton conformément à la loi cantonale et aux directives.

## 2.6 Centre de compétences « Communication et médias numériques »

En juin 2022, le Parlement a approuvé la création et le financement d'un centre de compétences « Communication et médias numériques » et a décidé de le financer à partir de 2023 par une contribution annuelle de l'ordre de 800 000 francs. Les frais de personnel à cet effet sont budgétisés sous le compte 3011. Conformément à la proposition faite au Parlement, un pourcentage de poste de 400 % a été inscrit au budget en 2023. La phase de mise en œuvre en 2023 a montré que toutes les tâches ne pouvaient pas être assumées à l'interne. Sur proposition de la direction du projet et du groupe de pilotage Communication, le Conseil de l'Église a confié le mandat d'élaboration de la nouvelle plateforme en ligne cathberne à la société Campfire et a accordé le crédit-cadre de 240 000 francs nécessaire à cet effet.

Le budget 2024 comprend 3 ETP pour la partie germanophone (direction comprise) et le poste de l'actuel responsable de la communication de l'Église nationale. En outre, pour les deux personnes responsables de la partie francophone, travaillant à Biel/Bienne et gérées par la paroisse générale de Bienne, les charges salariales à prendre en charge figurent au compte 3080 (salaires versés par des tiers).

Les mandats à des tiers ainsi que les honoraires en rapport avec le nouveau site Internet et son développement sont budgétisés sous les comptes 3135 + 3135.02. Le montant a été adapté sur la base de l'expérience 2023.

## 2.7 Centre Pastoral du Jura

Le budget du Centre Pastoral du Jura est plus élevé que l'année précédente. Les coûts représentent 429 632 francs (année précédente 395 989 francs).

L'augmentation de la contribution concerne entre autres la part des coûts de la communication financée par l'Église nationale. Celle-ci sera renforcée dans un grand projet par le CPJ. En outre, un nouveau site Internet sera créé.

Depuis des années, l'Église nationale prend en charge les coûts du travail des services spécialisés du CPJ et de ses tâches régionales pour l'ensemble du Jura bernois et de Bienne, ainsi que la part des coûts du vicariat épiscopal francophone basé à Delémont.

## 2.8 Explications concernant le compte de résultat

### 2.8.1 Charges de personnel

Les salaires de l'ensemble du personnel, y compris les agents pastoraux des paroisses, ont été calculés à titre de précaution avec une augmentation de 2,0 % du total des salaires pour d'éventuelles mesures salariales et une éventuelle inflation.

**Compte 3010** présente les coûts salariaux pour les 71 postes pastoraux financés par l'Église nationale dans les paroisses. Le budget a été établi sur la base des postes pastoraux actuellement occupés.

Les charges salariales des agents pastoraux administrés par l'Église nationale et bénéficiant de la *missio canonica* sont également prises en compte dans les effectifs des paroisses. Sous le poste 3010.01, les frais à facturer aux paroisses sont déduits.

**Compte 3011** comprend les charges salariales pour le personnel des services spécialisés et des missions. Compte 3011 comprend également les coûts salariaux du secrétaire et de la conciergerie du Vicariat épiscopal.

En novembre 2022, le Parlement a approuvé la création d'un poste de projet de quatre ans « Pastorale pour personnes avec des handicaps » à hauteur de 100 ETP. Les frais de personnel pour les tâches du service « Domaines pastoraux » sont budgétisés à hauteur de 200 ETP.

Le Conseil de l'Église nationale a décidé d'augmenter de 25 % le pourcentage de poste de l'organiste de la Mission de langue portugaise à partir du premier janvier 2023 (contre 14 % jusqu'à présent). Il a en outre approuvé la création d'un poste pour la catéchèse de la Mission de langue portugaise à hauteur de 40 %. Les coûts sont inclus dans le budget 2024.

L'actuel directeur de la Mission catholique croate transmettra son poste à son successeur à la fin novembre 2023. Le changement de personnel au secrétariat et à la catéchèse a déjà eu lieu. En raison des différents changements de personnel, les frais de personnel ont été adaptés et budgétisés à la baisse. En outre, le futur responsable de la mission croate à Berne sera responsable à 30 % de la coordination des missions croates en Suisse sur mandat de *migratio* qui rembourse à l'Église nationale les charges salariales liées à cette tâche. Celles-ci figurent sur le compte 4307.

**Compte 3012** En octobre 2022, le Conseil de l'Église a approuvé la création d'un poste de travail supplémentaire dans le domaine des services, avec un taux d'occupation maximal de 60%. Ces frais de personnel sont pris en compte dans le budget.

Des changements au niveau du personnel (départ de collaboratrices ou de collaborateurs et engagement d'autres personnes plus jeunes) ainsi que les coûts salariaux nettement inférieurs budgétisés pour le service « Communication + médias numériques » ont entraîné une baisse des frais de personnel du groupe de compte 3011, malgré l'augmentation des taux d'occupation et de l'octroi de postes supplémentaires.

**Compte 3080** Le poste budgétaire « Salaires à la charge de tiers » comprend les charges salariales de salarié-es qui ne sont pas gérées par l'Église nationale (sacristain de la Mission de

langue portugaise à l'église Sainte-Marie de Berne ; personnel de nettoyage/aide-ménagère à l'aki).

Les charges salariales des personnes employées au service « Communication + médias numériques », qui travaillent à Bienne pour la partie francophone, mais qui ne sont pas administrées par l'Église centrale, sont désormais également budgétisées.

Compte 3091 La recherche de personnel pour les postes nouvellement créés s'est avérée assez difficile. Les coûts attendus ont été intégrés dans le budget.

### **2.8.2 Charges de matériel et autres charges opérationnelles**

Compte 3114 En 2024, il est prévu de réaliser deux grands projets dans l'informatique. L'infrastructure des serveurs de l'Église nationale sera renouvelée au cours de l'année 2024. Il est également prévu d'introduire un système de gestion des données et d'organisation des séances. Les coûts (estimés) pour ces deux projets s'élèvent à 150 000 francs. Les projets sont placés sous la direction et la planification de la secrétaire générale et sont budgétisés dans le centre de coûts « Direction de l'administration ».

Compte 3122 Le concierge de l'Église nationale, qui était employé et responsable du nettoyage des locaux de la Zähringerstrasse 25, a pris sa retraite à la fin février 2023. Suite à son départ, un contrat a été conclu avec une entreprise de nettoyage externe. Les coûts sont désormais budgétisés au poste 3122.

Compte 3135 L'attribution de mandats à des tiers et les honoraires d'experts externes dans le cadre de la phase de lancement de la nouvelle plateforme en ligne cathberne ont été intégrés au budget.

Compte 3135.02 La même chose vaut pour les coûts de développement de la nouvelle plateforme en ligne cathberne.

Compte 3135.03 Bien que le prochain rapport au canton ne doive être entièrement rédigé qu'en 2027, un petit montant pour la rédaction du rapport de l'année 2023 a été inscrit au budget.

### **2.8.3 Tâches et programmes des services spécialisés**

Compte 3142 Les coûts des programmes aki se situent dans le même cadre que l'année précédente.

### **2.8.4 Dépenses diverses**

Compte 3195 L'ECR verse depuis 2020 une contribution au projet « Chance Kirchenberufe » (Opportunités pour les professions ecclésiastiques), initié par la Conférence alémanique des Ordinaires Suisse DOK. Le Conseil a décidé de continuer à verser un subside annuel de 10 000 francs pour les années 2024, 2025 et 2026.

Compte 3197 Le Conseil de l'Église nationale a en outre décidé de verser à l'association « neues Kirchengesangbuch » (rattachée à l'Institut liturgique de Suisse alémanique) une contribution notamment pour la conception d'un nouveau recueil de cantiques. Pour l'instant, une contribution unique a été accordée pour 2023. Une fois le concept présenté, le Conseil national des Églises a décidé d'octroyer la contribution annuelle de 19 041 francs pour les années 2024 à 2027.

### **2.8.5 Contributions redistribuées**

Compte 3700 Dans le canton de Berne, les recettes fiscales des paroisses sont élevées par rapport à d'autres cantons, tandis que le nombre de membres est relativement stable. Trois années sont prises en compte pour le calcul de la contribution à la Conférence centrale. Depuis

2020, l'ensemble des contributions d'État reçues de la part du canton sont prises en compte dans le calcul. Auparavant, seules les ressources effectivement utilisées par le canton étaient prises en compte. La clé de répartition de la Conférence centrale pour 2024 s'élève à 5,35 % (l'année précédente 5.23%). La contribution pour 2024 a été augmentée de 53 500 francs par rapport à l'année précédente, car en appliquant la nouvelle clé le montant total des contributions versées à la Conférence centrale a également été augmenté. De plus, ce qui explique cette augmentation, ce sont les coûts importants de plusieurs millions de francs générés par l'étude mandatée sur la thématique des abus au sein de l'Église en Suisse. Celle-ci aura lieu de 2024 à 2026.

- Compte 3721 En janvier 2022, le Conseil de l'Église nationale a décidé de soutenir le projet de magasin de vêtements Carla de Caritas à hauteur de 20 000 francs sur trois ans (2022-2024). En outre, le Conseil national des Églises a décidé en juillet 2023 de soutenir une fois de plus l'épicerie Caritas de Bienne en 2024 à hauteur de 30 000 francs. Ces coûts s'ajoutent au contrat de prestations de 300 000 francs. Celui-ci est lui-même indexé, raison pour laquelle la contribution pour 2024 a été inscrite au budget à hauteur de 320 000 francs.
- Compte 3743 Les coûts totaux de l'aumônerie pour réfugiés dans les centres fédéraux d'asile ont augmenté pour 2024 en raison du grand nombre de requérants d'asile. La part de l'ECR selon la clé de répartition de la CIC (22,3 %) a augmenté de 11 500 francs par rapport à 2023.
- Compte 3745 Conformément à la décision de la CIC, les Églises nationales soutiendront à l'avenir l'association pour l'accompagnement des personnes d'autres religions avec un montant total de 50 000 francs, soit une part de 11 500 francs pour l'ECR.

### 2.8.6 Recettes

- Compte 4000 Les contributions des paroisses ont subi une croissance d'environ 443 326 francs (cf. commentaire au point 2.1).
- Compte 4102.01 Comme en 2023 déjà, les recettes provenant de prestations fournies par le service spécialisé « Communication et médias numériques » aux paroisses sont intégrées au budget.
- Compte 4120 Le profit aki des prestations de service a diminué de 10 000 francs. La nouvelle orientation prévoit d'utiliser davantage les locaux pour des projets et à des fins propres et de ne pas les sous-louer dans la même mesure qu'auparavant.
- Compte 4307 Le nouveau responsable de la mission croate à Berne continuera son activité à 30 % pour la coordination des missions croates en Suisse sur mandat de migratio qui rembourse à l'ECR les frais de personnel liés à cette activité.

### 2.8.7 Charges et recettes financières

Les frais (forfaits) pour le dépôt VV et les obligations de caisse figurent au compte 3420.

Avec l'augmentation du taux directeur de la Banque nationale suisse pour la première fois le 23 septembre 2022, la situation sur le marché monétaire a changé. Dans le cadre de la hausse des taux d'intérêt, des placements dans des dépôts à terme ont pu être effectués à partir de fin 2022. Deux dépôts à terme de respectivement 1 000 000 et 1 500 000 francs ont été placés.

Le budget 2024 comprend des revenus budgétisés de 61 000 francs (rémunération des avoirs en compte, des dépôts à terme, des obligations de caisse et des titres dans le dépôt de gestion de fortune) et des coûts estimés pour l'administration ainsi que des frais de 23 800 francs.

## 2.9 Comparaison avec le plan financier 2024

Le budget 2024 qui vient d'être présenté ne correspond plus au plan financier calculé en 2023. Celui-ci prévoyait un excédent de recettes de près de 200 000 francs.

La raison est l'augmentation de plus d'un million de francs des coûts liés à la rémunération des agents pastoraux. En été 2022, nous étions encore loin d'une occupation presque complète des 75 postes pastoraux.

Les autres dépenses correspondent assez précisément au plan financier.

Les revenus des paroisses sont calculés sur la base des chiffres de planification du canton. Comme ce dernier prévoyait des rentrées fiscales nettement plus faibles pour le budget 2022, mais que les paroisses ont ensuite affiché contre toute attente des revenus plus élevés, la situation est meilleure du côté des revenus que dans le plan financier.



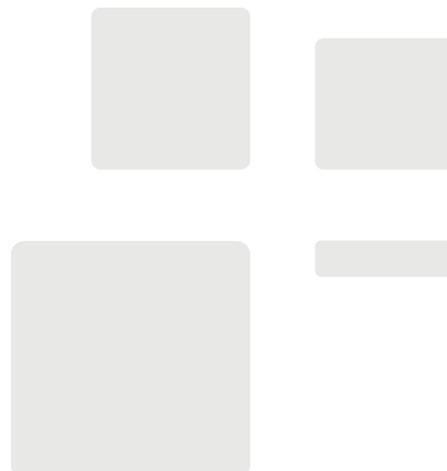
## 3 Résultat

### 3.1 Aperçu du résultat ECR

#### Compte de pertes et profits

Charges opérationnelles (GP 30 – 37, sans 34)	CHF	19'783'930
Recettes opérationnelles (GP 40 – 47, sans 44)	CHF	19'230'400
<b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>	<b>CHF</b>	<b>-553'530</b>
Charges financières (GP 34)	CHF	23'800
Recettes financières (GP 44)	CHF	61'000
<b>Résultat du financement</b>	<b>CHF</b>	<b>37'200</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>-516'330</b>
Charges exceptionnelles (GP 38)	CHF	0
Recettes exceptionnelles (GP 48)	CHF	0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>CHF</b>	<b>0</b>
<b>Résultat général du compte de pertes et profits</b>	<b>CHF</b>	<b>-516'330</b>

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes annuels 2022
<b>Résultat général comparatif du compte de pertes et profits</b>	<b>-516'330</b>	<b>133'220</b>	<b>776'180.35</b>



## 4 Compte de pertes et profits

Les détails du compte de pertes et profits se trouvent en annexe.

### Aperçu de l'attribution par catégorie du compte de pertes et profits

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
30 Charges de personnel	15'026'550	14'279'100	13'136'473.77
31 Charges de matériel / autres charges opérationnelles	1'522'800	1'210'250	958'633.44
34 Charges financières	23'8000	23'600	226'697.45
37 Contributions redistribuées	3'234'580	3'135'930	3'004'190.01
38 Charge exceptionnelle/ unique	0	0	1000000.02
<b>3 Charges</b>	<b>19'807'730</b>	<b>18'648'880</b>	<b>18'325'994.69</b>
40 Contributions des paroisses (recettes fiscales)	5'772'500	5'329'000	5'683'490.00
40 Contributions canton de Berne	12'370'000	12'400'000	12'361'361.76
41 Recettes domaines et services spécialisés	345'700	352'200	274'966.35
43 Recettes diverses	742'200	663'900	666'779.11
44 Recettes financières	61'000	37'000	33'723.98
48 Recettes extraordinaires	0	0	81'853.84
<b>4 Recettes</b>	<b>19'291'400</b>	<b>18'782'100</b>	<b>19'102'175.04</b>
<b>Résultat</b>	<b>-516'330</b>	<b>133'220</b>	<b>776'180.35</b>

## Proposition du Conseil de l'Église nationale

1. En vertu de l'article 3 du Règlement des contributions des paroisses du 22 novembre 2008, le taux de contribution reste inchangé pour l'année 2024 à 8,2 % des recettes fiscales harmonisées.
2. Le budget 2024, présentant des recettes à hauteur de 19 291 400 francs, un total de dépenses de 19 807 730 francs, ainsi qu'un excédent de charges de 516 330 francs, est approuvé.

Pour le Conseil de l'Église nationale



Marie-Louise Beyeler  
Présidente



Regula Furrer Giezendanner  
Secrétaire générale

Berne, le 20 septembre 2023

## Annexe 1 – Situation du personnel

Y compris les postes administrés par l'ECR et remboursés par des tiers (aumônerie pour réfugiés, vicariat épiscopal dès 2020)

	<b>Effectifs de l'ECR</b>	<b>% approuvé état 1.1.2023</b>	<b>% occupé état 1.9.2023</b>	<b>Budget 2024</b>
3012	Direction administration / secrétaire générale	100 %	100 %	80 %
3012	Services et communication	160 %	150 %	150 %
3012	Personnel et finances	230 %	230 %	230 %
3011	Service « Domaines pastoraux »	200 %	100 %	200 %
3011	Centre de pédagogie catéchétique	385% + 100% poste cantonal	385% + 100% poste cantonal	485 %
3011	Animation Jeunesse Jubla	95 %	85 %	85 %
3011	Mission croate	120% + 100% poste cantonal	120% + 100% poste cantonal	220 %
3011	Mission de langue portugaise	144% + 100% poste cantonal	155% + 100% poste cantonal	295 %
3011	Aumônerie des étudiant-e-s (sans stagiaires, financée par des tiers)	230 %	230 %	230 %
3011	Pastorale de langue polonaise	60 %	60 %	60 %
3011	Centre de compétences « Communication + médias numériques »	400 %	150 %	260 %
3011	Vicariat épiscopal <sup>3</sup>	80% + 100% poste cantonal	80% 100% poste cantonal	180 %
3011	Aumônerie pour réfugiés	260% <sup>1</sup>	115% <sup>2</sup>	115% <sup>2</sup>
	<b>Total</b>	2'454% + 400% poste cantonal	1'960% + 400% poste cantonal	2'590%
3010	<b>Aumôniers des paroisses</b>	7'100%	6'950%	7'085%

<sup>1</sup> Total des pourcentages de postes pour l'aumônerie œcuménique des réfugiés (centres fédéraux d'asile et centres cantonaux de retour)

<sup>2</sup> Occupé par des aumôniers catholiques

<sup>3</sup> Postes avec coûts de transfert = gérés par l'ACR, les frais de personnel effectifs sont remboursés.